Dépôt d'une proposition d'aire protégée

Formulaire pour un dépôt par courriel ou par la poste

Une carte permettant de localiser précisément votre projet doit obligatoirement être jointe au présent formulaire. Si vous possédez ou êtes en mesure de créer des fichiers de formes, ces derniers peuvent également nous être transmis par courriel. Tout autre document pertinent peut être joint au formulaire.

Toutes les informations personnelles recueillies seront traitées de manière confidentielle. Elles nous permettront de vous contacter, au besoin, pour préciser votre projet et pour vous informer de son état d'avancement et des prochaines étapes.

Par la présente, je reconnais :

Que la Direction générale des territoires protégés (ci-après nommée « DGTP ») du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé « MELCCFP ») doit recueillir les renseignements personnels demandés dans les présentes afin de colliger les informations nécessaires au dépôt des propositions d'aires protégées;

Que le présent consentement est requis à des fins d'identification, de communication, de transmission d'informations recueillies ou de documents, le cas échéant, à même le formulaire;

Que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

Que j'autorise la DGTP à communiquer avec moi aux coordonnées déclarées aux présentes;

Que mon refus de consentir n’entraînera aucune conséquence sur mon dossier auprès de la DGTP;

Que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à un partenaire externe qui assistera la DGTP dans l'organisation de rencontres de discussion, aux municipalités régionales de comté (MRC) touchées par le projet déposé ou à un autre secteur du MELCCFP, mais qu’ils ne seront communiqués à aucun autre organisme public, sans mon consentement;

Que des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer la conservation et la transmission sécuritaires de mes renseignements;

Qu’en tout temps, j’ai le droit d’accéder aux renseignements fournis à la DGTP et d’en obtenir la rectification;

Que mes renseignements ne seront conservés que pour une période de huit ans et qu’ils seront détruits après cette période.

En transmettant mon projet d’aire protégée, j’accepte les conditions ci-haut décrites.

J’ai compris* □X

Coordonnées de l’initiateur

* Ces champs sont obligatoires.

Nom, prénom* : Roy, Annie

Organisation: La Montagnarde, ATSA quand l’art passe à l’action

Nation ou communauté autochtone :

Courriel* : direction@atsa.qc.ca

Numéro de téléphone : 514-581-5457_

Informations sur le projet

* Ces champs sont obligatoires.

Nom du projet* : **Forêt Art-Nature**

Objectif de conservation 1* (sélectionnez de un à trois objectifs)

- ☐ Espèce(s) animale(s) ou végétale(s) d'intérêt
- ☐ Diversité des espèces présentes
- ☒ **Milieux humides**
- ☐ Milieux aquatiques d'intérêt (lacs, rivières, herbiers, marais salés, frayères, etc.)
- ☐ Milieux terrestres d'intérêt
- ☐ Représentativité des écosystèmes
- ☐ Écosystème d'importance
- ☒ **Services écosystémiques**
- ☐ Paysages d'intérêt
- ☒ **Importance pour la pratique d'activités de plein air**
- ☐ Importance culturelle (en lien avec la nature)
- ☐ Lieu de ressourcement d'importance
- ☐ Autre (précisez) : Importance pour la connectivité régional, Lieux comportant des installations artistiques
- ☐ Ne sais pas

Statut d'aire protégée envisagé* (sélectionnez un statut)

(Pour plus de détails sur les différents statuts, consultez Aires protégées:

- ☐ Réserve de biodiversité
- ☐ Réserve écologique
- ☐ Réserve marine
- ☐ Aire protégée d'utilisation durable (APUD)
- ☐ Aire protégée d'initiative autochtone (APIA)
- ☐ Paysage humanisé
- ☐ Agrandissement d'une aire protégée existante
- ☐ Autre (précisez) : _____

☒ **Multiples statuts (précisez) : Le projet correspond bien à la description d'une réserve de biodiversité, mais il pourrait y avoir une ouverture pour mettre certaine zones sous forme d'APUD.**

Description du territoire visé (max. 3 000 caractères) :

La Montagnarde-ATSA, souhaite déposer le projet Forêt Art-Nature afin de créer une superficie de conservation sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard (SAH) passant de 0,14% à 10,4 %, soit de 0,2 km2 à 15,5 km2.

Le projet correspond bien à la description d'une réserve de biodiversité, mais il pourrait y avoir une ouverture pour mettre certaines zones sous forme d'APUD.

Type de nature:

Il s'agit d'un territoire forestier à dominance feuillue surtout des érablières à feuillus tolérant. Les peuplements sont matures et la majorité sont vieux (>80 ans) inéquiens. Toutefois, 25% des peuplement sont jeunes inéquiens et de récents travaux sylvicoles n'ont pas été mis à jour dans les données, soit le Chantier Wilson sud. Le territoire proposé abrite 113,2 ha de milieux humides (soit 7,3% de sa superficie), surtout des tourbières minérotrophes (FEN) et de l'eau peu profonde. Le projet permettrait également de protéger 38 km de cours d'eau dont 9,4 km sont permanents ainsi que 69,7 ha de lac.

Le territoire proposé fait aussi partie du réseau écologique identifié par Éco-Corridor Laurentiens (voir carte corridor) permettant de relier les parc nationaux d'oka et de Mont-Tremblant. Elle se trouve partiellement dans un noyaux écologique et fait partie d'un corridor.

Détail des zones sur Présentation ÉCL et la carte agrandie ÉCL en annexe:
Section vert clair: Protection du secteur de la héronnière au nord de chemin Bois-Franc, 65ha. Un sentier pourrait à terme y passer dans un but pédagogique.À noté, le secteur exclut le bail d'acériculture.

Section jaune: Zone de Sentiers Art-Nature de 91ha, incluant des pentes forte et un milieu humide faisant partie du bassin versant de la rivière rouge et du sous bassin versant Beaven. Ce sentier pourrait à terme être accessible par le chemin Bois-Franc.

Section en bleu : permettant d'augmenter sensiblement le pourcentage de protection des milieux naturels de SAH en maintenant les usages récréatifs

actuels. Il représente près de 14 km2. Certains anciens sentiers forestiers sont utilisés par les VTT et une piste de motoneige est présente à l'ouest. Ce secteur possède plusieurs lacs, ruisseaux, est un habitat utilisé par des espèces à grand domaine vitaux (orignaux, ours) et emblématique (castors, hérons). L'équilibre des usages entre activités motorisées et non motorisées assureront quiétude et sécurité pour tous.

En plus du sentier à vocation Art-Nature, le territoire au sud du lac Garry est sillonné de sentiers entretenus par les citoyens, qui y organisent des activités communautaires en toutes saisons.

Raisons justifiant la protection du territoire visé (max. 3 000 caractères) :

Forêt Art-Nature est une initiative de conservation innovante qui allie la protection de milieux naturels et la création d'espaces de ressourcement et de création artistique. Dans un désir de contribuer à la cible mondiale de 30% de conservation du territoire pour 2030, l'OBNL culturel écologiste et de bienfaisance *ATSA, quand l'art passe à l'action* a décidé de travailler à la conservation de la forêt publique laurentienne située dans la municipalité de SAD dont une portion est adjacente à La Montagnarde, point de rencontre pour des sorties éducatives et résidence pour les artistes qui créent en forêt. En collaboration avec la communauté, le CCE et ÉCL, elle développe le Sentier Art-Nature qui allie la protection des œuvres à la protection de la forêt et encourage un milieu naturel propre à des activités innovantes et contemplatives.

Par l'entremise de l'art, cet environnement protégé contribue à la protection de la biodiversité et participe à la conservation de l'identité et de l'une des plus importantes richesses propres aux Laurentides: sa forêt cathédrale, immense, sauvage.

L'initiative met en valeur le territoire naturel, favorise l'accès à la nature près des bassins de population en maintenant un espace compatible avec les objectifs de conservation du milieu. En plus des activités culturelles offertes par la Montagnarde, la proposition permet de pérenniser des sentiers récréatifs (Marche, Raquette et Motorisé). L'offre non motorisée est faible dans ce secteur malgré l'augmentation des résidents qui les pratiquent et ces derniers ont besoin de sécuriser des sentiers non partagés avec les motorisés.

La proposition :

- Réalise la protection d'un territoire conséquent pour la la municipalité de SAH qui n'en contient que 0,14% et qui pourrait passer à 10,4%

- Ajoute du dynamisme culturel et de sensibilisation à la nature grâce au Sentier Art-Nature et aux activités de créativité et de contemplation en nature
- Protège des lacs et milieux humides de tête de bassin versant de deux Lac habités.
- Protège un noyaux écologiques et un corridor identifié par ÉCL
- Préserver l'intégrité des écosystèmes et des habitats pour la biodiversité;
- Consolide la protection d'aires protégées existantes : agrandire la seule aire protégée de la municipalité (une héronnière) et assurer la connectivité entre celles-ci;
- Favorise la résilience des milieux naturels
- Préserve l'accès à la nature, la qualité de vie de la communauté locale et les sentiers existants;
- Améliore la santé mentale par la créativité et l'accès à la nature;
- Protège en partie ou en totalité des milieux humides et hydrique identifiés comme prioritaires pour la conservation par CNC;
- Assurer le maintien des services écologiques.

Ce projet permettrait de protéger environ 15,5km2 de terres publiques dans les Laurentides. À l'heure actuelle, moins de 9% du territoire des Laurentides et seulement 0,14% de la municipalité est protégé. 3,26% de la MRC des Pays-d'en-Haut est protégé.

Description des impacts sociaux et économiques potentiels, positifs et négatifs, liés à la protection du territoire visé (max. 3 000 caractères) :

La MRC des Pays-d'en-Haut a identifié un potentiel acéricole moyen à élevé sur les TPI de SAH dans son PAI en 2012. Le seul statut d'aire protégée compatible avec un usage acéricole commercial serait l'APUD. Aucun bail n'est accordé à des fin acéricole sur le TPI à notre connaissance. Un est toutefois présent sous la héronnière et a été exclu des limites de l'aire protégée.

Des claims miniers sont présents au sud du projet et expirent en 24-25. Le chantier forestier wilson-sud fût réalisé en 23-24 et wilson-nord est prévu pour 25-26. Ces coupes représentent d'importants enjeux sociaux et écologiques, notamment quant à l'érosion, la qualité de l'eau du lac Garry et à la protection des forêts d'intérieur et matures. Elles sont source de craintes pour les résidents. La foresterie ne génère pas de retombées économiques fortes dans SAH.

Le lac Garry est à la tête du lac Pierre-Aubin, un lac fréquenté par les résidents. Trois plages sont entretenues sur ces deux lacs et ils font l'objet de suivis physico-chimiques.

L'augmentation de la population génère un besoin de zones à protégées de qualité pour leurs activités en plein air. Le pourcentage de protection en forêt publique ne compte actuellement que 0,14% du territoire du SAH.

SAH est un village dévitalisé qui a besoin de nouvelles idées. L'OBNL culturel de bienfaisance ATSA-La Montagnarde (La M.) développe un Sentier Art-Nature (SAN) avec des retombées positives sur la communauté. (voir présentation ATSA-La Montagnarde)

Le Sentier Art-Nature enrichit l'accès à la biodiversité par le biais de l'art et intègre à ce jour plus de 13 partenariats locaux diversifiés, appuyé par la MRC des Pays-d'en-Haut.

La M. offre 10 résidences de création/an qui dynamisent le milieu culturel avec la forêt en toile de fond.

Le projet a besoin d'une aire protégée à l'est du lac Garry, montée Bois-Franc incluant le milieu humide pour assurer un environnement de ressourcement aux artistes et de protection à long terme des œuvres en forêt, afin d'offrir à la communauté des activités combinant art et éducation à la biodiversité.

Il s'y organise des randonnées en petits groupes. L'événement L'Art est dans ses feuilles a vu 120 randonneurs sur deux jours aux six visites du SAN, récoltant 98 signatures pour la Forêt Art-Nature. Des bulles de sensibilisation à la biodiversité seront intégrées au SAN en collaboration avec ÉCL.

À terme, le Sentier Art-Nature débutera sur la Montée Bois-Franc. La communauté profitera d'une forêt protégée accessible. En mettant l'accent sur l'art pour développer des activités douces, éducatives et qui stimulent l'imaginaire et la santé mentale, tout en assurant sa biodiversité, le SAN sera pérenne et fera connaître les différents milieux humides et forestiers de notre secteur. Il aura une vocation novatrice et unique dans toutes les Laurentides et une nouvelle offre à mettre de l'avant pour la municipalité en respect de la nature, en correspondance aux aires protégées.